

Téléphone: 03.84.68.11.23

Fax: 03.84.68.04.71

Jussey, le 21 novembre 2019

5 Place du Champ de Foire  
70 500 JUSSEY

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### **Article 1 – Identification du pouvoir adjudicateur**

Collège Louis Pasteur

70 500 JUSSEY

Représenté par : Monsieur Stéphane Lainé, principal

Comptable assignataire : Madame Oudin Sophie

### **Article 2 – Nature du marché**

Marché à Procédure Adaptée en application de l'article 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

### **Article 3 – Objet du marché**

Le marché a pour objet la réalisation des prestations de transport, d'hébergement et de visites sur place lors d'un voyage scolaire en Bourgogne.

**Nombre prévisionnel d'élèves** : 59 élèves et 6 accompagnateurs maximum

**Mode de transport** : Car pour le trajet Jussey / Bourgogne mais aussi pour les trajets sur place.

**Hébergement souhaité** : Centre collectif / auberge de jeunesse / hôtel (faire des propositions en conséquence avec la différence de prix pour chaque mode d'hébergement).

L'impact des temps de trajet est à prendre en compte.

L'hébergement des élèves et des accompagnateurs doit être situé au même endroit.

**Restauration** : Paniers repas ou repas sur place : voir programme prévisionnel pour répartition des repas.

L'offre devra tenir compte des régimes et ou allergies alimentaires éventuelles.

**DATE :** Du mercredi 15 avril 2020 au vendredi 17 avril 2020

## **PROGRAMME DETAILLE – visites et repas inclus**

### **J1 : Bibracte/Le Mont Beuvrey**

- Départ devant le collège pour arrivée sur site avant 10 h / Petit déjeuner à la charge des parents pris sur une aire de repos lors d'une pause du car
- Visite guidée du musée et participation à l'atelier « métiers de l'archéo » (billetterie à prévoir en conséquence)
- Repas tiré du sac fourni par les parents
- Diner à prévoir proche du lieu d'hébergement
- Lieu d'hébergement situé de façon pertinente par rapport à Bibracte et Guédelon afin de limiter les temps de trajet en bus

### **J2 : Guédelon**

- Petit déjeuner sur le lieu d'hébergement ou à proximité
- Arrivé à Guédelon avant 10 h
- Journée à Guédelon avec visite guidée et atelier du trait
- Repas du midi sur place fourni par le lieu d'hébergement
- Lieu d'hébergement situé de façon pertinente par rapport à Guédelon et Bazoches afin de limiter les temps de trajet en bus
- Diner à prévoir proche du lieu d'hébergement

### **J3 : Château de Bazoches**

- Petit déjeuner sur le lieu d'hébergement ou à proximité
- Arrivée pour 10 h 30 au plus tard
- Visite guidée du château
- Repas du midi fourni par le lieu d'hébergement
- Départ de Bazoches aux alentours de 15 h pour retour au collège de Jussey

L'articulation des différents éléments devra être étudiée afin d'obtenir les meilleurs coûts ainsi que des temps de déplacement les plus faibles possibles.

La qualité des prestations et notamment le transport et l'hébergement est souhaité et ce au meilleur prix. La sélection du candidat se fera à 60 % sur le prix et à 40 % sur la qualité des prestations. L'un ne doit donc pas être négligé au profit de l'autre.

Les propositions concernant les modalités d'organisation du voyage sont les bienvenues.

Dans la mesure du possible, l'offre doit prévoir une prestation « tout compris » afin de limiter au maximum les frais que les participants auront à engager eux-mêmes sur place. Dans le cas où certaines dépenses resteraient néanmoins à leur charge, l'offre doit en dresser une liste précise (entrées de musée, visites guidées ou autres).

#### **Article 4 – Assurance**

Les candidats doivent justifier d'une assurance tous risques, contractée auprès d'une compagnie agréée, les garantissant contre tous les dommages aux personnes et aux biens liés à l'exécution de la prestation.

En cas d'existence d'une franchise, cette dernière est à la charge intégrale du candidat.

#### **Article 5 – Contenu, présentation et date limite d'envoi des offres**

- Présentation des offres : l'ensemble des prestations proposées devra répondre aux dispositions légales en vigueur, notamment au regard du code du tourisme
- Contenu des offres : les offres devront prendre la forme d'un devis détaillé, en langue française, présentant un descriptif précis des différentes prestations (transport, hébergement, visites)
- L'offre doit également faire apparaître le prix de base par élève, la part des accompagnateurs et le budget global du voyage
- Date limite d'envoi des offres : les offres devront être transmises au plus tard le dimanche 8 décembre 2019 à 18 h 00.

Par E-mail à l'adresse : david.ruez@ac-besancon.fr  
avec en objet la mention " MAPA-Voyage en Bourgogne"

#### **Article 6 – Critères utilisés pour la sélection des offres**

Prix :	60 %
Qualité des prestations, du service et respect du programme :	40 %

#### **Article 7 – Validité des offres**

Les candidats sont tenus par leurs offres à compter de la date limite de dépôt des offres et jusqu'au paiement du solde.

#### **Article 8 – Notification et conclusion du marché**

La publication de l'avis d'attribution du marché sur le site <http://web.aji-france.com> vaudra notification du marché au candidat retenu.

Le candidat retenu devra fournir (art. 45 et 46 du code des marchés publics) :

- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction à concourir
- Une attestation sur l'honneur que le travail sera réalisé par des salariés employés régulièrement au regard du code du travail
- Une attestation sur l'honneur qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des cinq dernières années, d'une condamnation visée aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1 et L125-3 du code du travail
- L'attestation de capacité à l'exercice de la profession de transporteur public routier de personnes
- Une attestation sur l'honneur que l'entretien de la « flotte » est conforme à la réglementation en vigueur
- Une copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile autocariste pour la période considérée
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet
- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que l'entreprise a satisfait aux obligations fiscales et sociales
- Une copie de l'inscription au registre du commerce

Le présent marché sera ensuite conclu par la signature d'un contrat entre l'établissement et le voyageur.

### **Article 9 – Modalités de paiement**

Le règlement sera effectué par un mandat administratif.

Des acomptes peuvent être versés dans la limite de 70% du montant total de la prestation

Le solde sera versé lors de la remise des documents de voyage sur présentation d'une facture.

Les factures devront comporter, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- La référence au présent marché,
- La référence du contrat,
- Le numéro de compte bancaire/postal du titulaire (BIC/IBAN)

